

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1360

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 33 par la phrase suivante :

« Afin de faire connaître les dispositifs du « plan famille II » au plus grand nombre de personnes concernées, un effort sera fait en matière de communication à l'attention des militaires mais aussi de leur famille. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à favoriser la communication autour des différents dispositifs prévus par le deuxième volet du Plan famille. En effet, beaucoup de militaires et de familles de militaires ne connaissent pas l'existence de ce Plan Famille, et d'autres connaissent quelques dispositions, mais pas toutes. Une équipe de communication dédiée exclusivement à la publicité du Plan Famille permettrait par exemple de mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs via des campagnes sur les réseaux sociaux ou autre.